

Dr Monique BOGEN, Conseiller médical territorial DT67, territoire Sud du Bas-Rhin

Tout l'enjeu , pour l'ARS, est de bien tenir compte de la spécificité du handicap rare tout en portant les mêmes principes de parcours des personnes que l'ARS a mis au cœur de sa politique à destination des personnes en situation de handicap (cf. PRS) : permettre maintien à domicile ou en milieu ordinaire lorsque cela est possible, faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun tout en conservant l'accès aux dispositifs spécialisés dédiés lorsque le milieu ordinaire n'est pas ou peu adapté, promouvoir la logique de prestations en réponse à la complexité des besoins dans le cadre d'un parcours global et coordonné anticipant les situations de rupture, apporter une réponse accompagnée pour tous, tenir compte des spécificités de certains handicaps.

Cela implique de travailler à amoindrir les obstacles ou freins au parcours, parmi lesquels les troubles du comportement qui peuvent être particulièrement difficiles à gérer et sont générateurs de complexités de situation pouvant amener à des ruptures.

Un des leviers pour travailler sur ces troubles du comportement est la formation et l'information individuelle et collective des professionnels et des aidants. D'où l'importance de journées comme celles-ci, qui permettent de partager autour du phénomène de comportements-problèmes spécifiques à une population particulièrement concernée, celle des personnes avec handicap rare ou complexe

Par ailleurs l'Ars a financé une partie des frais occasionnés par l'organisation de cette journée d'étude sur la prévention et la gestion des troubles du comportement problèmes sur un financement FIR DA (dans le cadre de dispositif innovants facilitant l'accès aux soins des PSH) et souhaite que ce type de journée formations aux Troubles du comportement soit diffusé en Lorraine et Champagne Ardenne en 2019.